



Paris, le 10 mars 2015

129, Boulevard Saint Germain
75006 Paris
Tél. +33 (0)1 53 10 27 80
www.pommespoires.fr
SIRET : 510 751 928 00019

Conseil Supérieur de l'Audiovisuel
Tour Mirabeau
39-43 quai André Citroën
75739 PARIS cedex 15

Madame, Monsieur,

Au nom et pour le compte de tous ses adhérents, l'ANPP (Association Nationale Pommes Poires) souhaite porter à votre connaissance les graves manquements à la déontologie audiovisuelle dont témoigne l'émission Envoyé Spécial diffusée sur France 2 le jeudi 5 mars 2015 et intitulée « *Peut-on encore manger des pommes en toute sécurité ?* »

L'ANPP représente environ 60% des pomiculteurs français et est garante de leurs intérêts. A ce titre, elle subit de concert avec eux le préjudice considérable (moral et matériel) que cause la diffusion de ce reportage, et entend en obtenir réparation, ne serait-ce qu'à travers un exposé objectif de la vérité.

Le caractère diffamatoire de cette émission est déjà insidieusement inscrit dans son intitulé qui feint de chercher la vérité, mais ne pose en fait qu'une question purement rhétorique. Celui qui la pose en connaît déjà bien évidemment la réponse. Et tout le reportage ne sert finalement qu'à corroborer un injustifiable parti-pris contre les arboriculteurs, coupables, à en croire ses auteurs, d'empoisonner les Français en ayant recours de manière outrancière à l'usage des pesticides dans le cadre de leur culture.

« *Peut-on encore manger des pommes en toute sécurité ?* » Les termes mêmes de cette question, par leur caractère excessif et dramatique, colorent l'ensemble des considérations du reportage et les rendent véritablement sujettes à caution.

Un certain nombre d'éléments factuels nous permettent de considérer que les auteurs de ce reportage ont pris leurs aises avec la plus élémentaire objectivité, autant qu'avec leurs propres obligations déontologiques.

La nécessité d'assurer la diversité des points de vue sur un sujet prêtant à controverse n'a pas été respectée. Un seul et même point de vue est clairement illustré pendant tout le reportage, qui pèche cruellement par son déséquilibre. A aucun moment le téléspectateur n'est amené à entendre un avis différent de celui qui est défendu par les journalistes. Pas de bémol, pas de nuance, pas d'objection, pas de contradiction, et surtout pas la moindre vérification de l'information...

La journaliste parle d' « *arrosage automatique aux pesticides* » : il n'y a rien d'automatique justement. Les interventions ont lieu après une phase d'observation et de raisonnement afin d'apporter la meilleure solution pour protéger la récolte... Et pulvérisation ne veut pas dire application de molécules chimiques, les produits agréés en Agriculture biologique (bio contrôle) très développés dans la filière.

Aucune mention n'est faite de tous les efforts des arboriculteurs, année après année, pour limiter les traitements, développer la lutte biologique, organiser la recherche.

Des contributions d'experts pourtant entendus par la journaliste, probablement trop nuancées, n'ont ainsi pas été retenues au montage pour illustrer ce reportage, faute sans doute d'en alimenter utilement la thèse... Nous tenons leur témoignage à votre disposition.

Nous avons nous-mêmes refusé d'apporter le nôtre à l'émission en nous rendant compte du militantisme de la journaliste et de l'impossibilité d'exposer de manière équitable et audible nos arguments, ce qui nous plaçait dans l'impossibilité de répondre positivement. Cette posture militante est d'autant plus dommageable que l'ANPP est toujours prête à répondre aux questions des journalistes et ouvre largement ses vergers aux media et au grand public.

L'enquête (sic) use fréquemment de raccourcis visuels dans le but d'entretenir un climat dramatique, sur fond de musique glaçante, et se rend ainsi coupable de manipulation psychologique. Un exemple parmi tant d'autres : lors de la séquence sur le traitement au SmartFresh™, utilisé pour la conservation des fruits sans classification de danger, la caméra s'attarde sur un panneau signalétique figurant une tête de mort, dans le but manifeste d'effrayer le spectateur, alors que le panneau met uniquement en garde contre les dangers d'une entrée dans une chambre à atmosphère contrôlée. Ce type de chambre froide est pauvre en oxygène afin de ralentir la maturation des fruits. Ce panneau est une signalétique indispensable pour alerter les salariés et visiteurs et n'a absolument rien à voir avec l'utilisation ou non de SmartFresh. Est-ce là un procédé digne d'une émission diffusée sur une chaîne investie d'une mission de service public ?

Sans nuances, le reportage parle du « Triangle de la mort » de la pomme en Limousin, de vergers qui gagneraient du terrain chaque année, dans une région où, en réalité, les surfaces ont diminué de 16% entre 2004 et 2014, région qui est d'ailleurs la seule à détenir une Appellation d'Origine Protégée en France pour la qualité de sa pomme... De cela, pas un mot non plus !

La liste des griefs à l'endroit de ce reportage est encore longue.

Au-delà de ce reportage totalement à charge, on ne peut que se révolter contre la promotion outrancière faite à la fin du journal télévisé de 20 h de David Pujadas le 5 mars 2015. Alors qu'un journal télévisé se doit de garantir l'honnêteté de l'information délivrée, force est de constater que la promotion du reportage d'Envoyé Spécial n'assure en rien cette honnêteté.

Vous êtes gardien, sinon de l'exactitude des informations diffusées à la télévision, au moins de la bonne foi de ceux qui s'en font les promoteurs. C'est pourquoi nous vous demandons d'examiner ce reportage afin d'établir les faits qui n'ont manifestement pas été présentés fidèlement à la réalité, et dont le dénigrement qui s'en suit est extrêmement grave pour toute une profession et son économie.

Nous sollicitons une intervention de votre part pour qu'une sanction soit prise à l'encontre de ce reportage et de la chaîne en raison de manquements aux obligations et engagements journalistiques.

Confiants dans la suite que vous voudrez bien apporter à notre requête et soucieux de voir au plus vite justice rendue à notre profession, nous vous prions, Madame, Monsieur, de croire à l'expression de notre respectueuse considération.

Daniel Sauvaitre

Président